



I B P T

INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'IBPT impose une baisse des tarifs de terminaison sur les réseaux fixes en Belgique

Bruxelles le 30 août 2016 – Au terme d'un processus rigoureux et en tenant compte des recommandations européennes, l'IBPT a adopté une décision visant à réduire les tarifs de terminaison sur les réseaux fixes. Sur base des résultats d'un nouveau modèle de coût, l'IBPT impose aux opérateurs de téléphonie fixe un tarif de terminaison de 0,092 eurocents/min à partir du 1^{er} novembre 2016.

Les tarifs de terminaison sur les réseaux fixes sont les tarifs de gros qu'un opérateur de téléphonie fixe facture à d'autres opérateurs (fixes, mobiles, étrangers) lorsque ces derniers font aboutir un appel téléphonique sur le réseau fixe de l'opérateur en question. Ces charges sont régulées par l'IBPT afin d'éviter que les opérateurs puissants ne pratiquent des tarifs excessifs.

L'IBPT a déterminé, sur base d'un nouveau modèle de coûts et conformément aux recommandations européennes en vigueur, les coûts strictement associés à la fourniture du service de terminaison d'appel pour un opérateur fixe efficace (« LRIC pur »). Les tarifs actuellement en vigueur s'élèvent en moyenne à 0,7 eurocents par minute. Sur base de la nouvelle méthodologie, les tarifs de terminaison seront 7 fois moins élevés : 0,092 eurocents par minute. Ces nouveaux tarifs sont légèrement inférieurs à la moyenne de ceux des pays européens qui ont déjà appliqué la même méthodologie.

En évitant que les opérateurs fixes n'augmentent artificiellement les coûts de leurs concurrents, la réduction des charges de terminaison contribue également à une concurrence saine entre les opérateurs. Grâce à des tarifs basés sur les coûts purement incrémentaux, les opérateurs, y compris les opérateurs ayant une plus faible part de marché, pourront plus facilement proposer des formules forfaitaires plutôt que des offres tarifées à la minute.

Pour de plus amples renseignements :

Dirk Appelmans
Porte-parole
IBPT
Ellipse Building - Bâtiment C - Boulevard du Roi Albert II 35
1030 Bruxelles
Tél. :02 226 88 88
Fax :02 226 88 77
info@ibpt.be